

GUIDE PRATIQUE

La gestion différenciée

des espaces verts



SAINT-AVÉ
SAINT-TEVÉ

saint-ave.fr

La gestion différenciée,

c'est quoi ?

C'est entretenir les espaces verts au cas par cas, en fonction de leurs caractéristiques naturelles, de leur fréquentation et de leur place dans la ville. La gestion différenciée est aussi appelée, à juste titre, gestion raisonnée.

Par exemple, la pelouse d'un stade doit être tondue très régulièrement, tandis qu'une allée de promenade ne le nécessite pas. Avant, les parcs et jardins urbains étaient soignés pour mettre en scène un savoir-faire horticole. Aujourd'hui, ce savoir-faire s'accompagne de mesures respectueuses de l'environnement.

4 TYPES D'ESPACES VERTS

Chaque coin de verdure a donc été défini et inventorié par rapport à son usage (baldade, sport, loisirs familiaux ou festifs...) et au rendu visuel attendu (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...).

Quatre types d'espaces verts ont été répertoriés sur la commune. À chacun d'eux correspond un protocole d'entretien spécifique.

Ainsi, le service espaces verts de la Ville applique une nature de soins (désherbage, tonte...) et une fréquence d'intervention particulières aux différents espaces. Il ne s'agit pas de moins les entretenir, mais d'intervenir d'une autre manière.

Depuis 2014

La Ville entretient l'intégralité de ses espaces publics sans le moindre usage de pesticides.

La Région Bretagne lui décerne le label « 0 phyto » en 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2017

L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite aux organismes publics*.

À partir du 1^{er} janvier 2019

La vente de produits phytosanitaires sera interdite aux particuliers et aux professionnels*.

* loi n° 2014-110 du 6 février 2014 (dite loi Labbé)



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La gestion différenciée permet de préserver et d'enrichir la biodiversité des espaces urbains ou naturels, de limiter les pollutions et de gérer les ressources naturelles en valorisant les déchets verts et en économisant l'eau.



UN CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE

Adopter la gestion différenciée, c'est permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces aux esthétiques différentes. Elle met en valeur les paysages communaux et les sites patrimoniaux.



OPTIMISER LES COÛTS DE GESTION

La surface d'espaces verts à entretenir augmente (création de parcs, jardins...). Pourtant, avec la gestion différenciée, ces nouveaux espaces ne représentent pas de surcoûts matériels et humains. Le gain de temps généré pour l'entretien des parcelles en fauche tardive est consacré à la gestion de ces nouveaux espaces.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En s'adaptant à la nature, la gestion différenciée favorise la diversité de la faune et de la flore. Plusieurs espèces animales et végétales, qui avaient déserté les zones urbaines, réapparaissent petit à petit. Du vert en ville, c'est le signe d'un environnement sain.

D'ailleurs, la Ville est accompagnée par l'associa-

tion environnementale Bretagne Vivante pour réaliser un état des lieux du capital floristique et faunistique de certaines surfaces. L'association prélèvera, tous les ans, des échantillons. L'objectif ? Mesurer, d'année en année, l'évolution du nombre et du type d'espèces animales et végétales présentes sur le territoire.

À chaque espace vert, son protocole d'entretien

1 LES ESPACES SOIGNÉS

Les espaces soignés sont structurés et mis en scène. Le fleurissement est horticole, c'est-à-dire que les plantes sont sélectionnées pour leurs aspects esthétiques. La végétation spontanée n'est pas tolérée.

Entretien : tonte du gazon avec ramassage et taille régulière des arbustes, débroussaillage au pied des arbres, des bâtiments et du mobilier urbain à chaque tonte, découpage des bordures, arrosage automatique, fleurissement permanent...

Lieux : centre-ville, entrées de ville, terrains de sport...



Aux abords de l'Église



Rue des Droits de l'Homme

2 LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

Ces espaces collectifs accompagnent les lieux de vie, comme certaines rues, lotissements et squares. Ils ont un usage récréatif et cherchent à offrir aux usagers un cadre de vie agréable. La végétation spontanée est tolérée mais maîtrisée, le gazon est fleuri. Quelques espèces végétales sont plantées et viennent compléter les fleurs et plantes déjà présentes.

Entretien : tonte du gazon avec mulching ou ramassage, débroussaillage au pied des arbres une fois sur trois, taille paysagère des arbustes et haies...

Lieux : écoles, résidences, aires de jeux, plates-bandes de voirie...

3 LES ESPACES RUSTIQUES

Les espaces rustiques privilégient la végétation spontanée et la biodiversité. La flore sauvage est tolérée, sinon encouragée, sur les allées et certains espaces verts.

Entretien : fauche tardive et débroussaillage au pied des arbres une à deux fois par an. Pour des raisons de sécurité et de salubrité, une bande d'entretien d'environ deux mètres près des cheminements ou des propriétés privées est fauchée plus régulièrement.

Lieux : prairies urbaines, mails Mahatma Gandhi et Nelson Mandela...



Lotissement Parc Lann, rue Jacques Brel

4 LES ESPACES NATURELS

Ces espaces ont une fonction écologique très forte. La nature s'y développe pour accueillir des espèces végétales et animales qui avaient disparu, pour protéger les zones humides et les cours d'eau. La végétation spontanée est la règle.

Entretien : l'entretien des espaces naturels est très limité. Le service espaces verts n'intervient que pour les maintenir propres ou pour des raisons de sécurité (arbre qui menace de tomber, risque incendie...)

Lieux : prairies, landes, boisements, zones humides...



Le boulodrome

Les techniques de jardinage naturel

du service espaces verts

LE DÉSHÉBAGE MANUEL

À la binette ou à la main, il intervient très tôt dans la croissance des plantes, avant qu'elles ne grainent. Cette technique de précision permet de supprimer les espèces dont on ne veut pas, sans éradiquer leurs voisines.



LE BALAYAGE

La balayeuse sert à nettoyer la chaussée des feuilles et autres résidus végétaux. Elle utilise l'eau de pluie récupérée dans les cuves installées au Centre technique municipal.

LE MULCHING

C'est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. Une fois broyée, elle est laissée sur le sol pour servir de fertilisation naturelle.

LE DÉSHÉBAGE THERMIQUE

À la flamme ou à la vapeur d'eau chaude, il consiste à chauffer la plante jusqu'à son dessèchement.

LE PAILLAGE

Il consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques pour empêcher la pousse d'herbes indésirables près des autres plantations.



Vos questions

POURQUOI TOUTES LES « MAUVAISES HERBES » SUR LES TROTTOIRS NE SONT-ELLES PLUS ARRACHÉES ?

Depuis que la Ville n'utilise plus de pesticides, notamment pour préserver la qualité de la ressource en eau, la santé des agents, et favoriser la biodiversité, les trottoirs sont moins désherbés. Pour les mêmes raisons, les surfaces des allées sablées sont réduites et partiellement remplacées par des surfaces de pelouse. Par ailleurs, ces « mauvaises herbes » sont le signe d'un environnement sain : elles sont un abri pour les insectes et protègent le sol.

POURQUOI PRATIQUER LA FAUCHE TARDIVE ? ELLE AUGMENTE LA PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS L'AIR.

La fauche tardive permet de protéger l'écosystème. Contrairement à une croyance répandue, les graminées, qui sont allergènes, le sont largement moins que la plupart des pollens produits par les arbres (bouleau, frêne, cyprès...) qui sont pourtant très nombreux en ville et en périphérie.

À QUOI SERVENT LES MILIEUX HUMIDES ?

Les milieux humides protègent contre les aléas naturels, assurent des réserves d'eau en période sèche et sont des puits de carbone naturels qui atténuent le réchauffement climatique global.

POURQUOI LES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES NE SONT-ILS PAS TOUJOURS TAILLÉS ?

Tous n'ont pas besoin d'être taillés, bien au contraire. Ils servent d'habitat pour de nombreuses espèces, améliorent la qualité du sol, piègent et recyclent des polluants de l'eau. Toutefois, les haies qui deviennent trop imposantes au niveau des trottoirs ont vocation à être supprimées pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite.

POURQUOI LES HERBES HAUTES NE SONT-ELLES PAS COUPÉES SOUS LES ARBRES ?

Dans certains parcs et espaces verts, les herbes au pied des arbres sont conservées. À force de les couper régulièrement, les troncs d'arbres s'abîmaient. C'est pourquoi les pieds des arbres ne sont désormais plus désherbés qu'une fois sur trois en moyenne. Ce n'est donc pas synonyme d'un manque d'entretien, mais bien de respect de la faune et la flore qui nous entourent.

Renseignements



SERVICE ESPACES VERTS

02 97 60 82 55
espaces-verts@saint-ave.fr

MAIRIE

02 97 60 70 10
accueil@saint-ave.fr

